



**PRÉFÈTE
DU LOIRET**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat général commun départemental
Service des ressources humaines
Pôle Parcours Professionnels**

**ARRÊTÉ
PORTANT OUVERTURE EN RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE,
D'UN RECRUTEMENT PAR LA VOIE CONTRACTUELLE, D'UN TRAVAILLEUR
HANDICAPÉ DANS LE CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'INTÉRIEUR ET
DE L'OUTRE-MER
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024**

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire
Préfète du Loiret
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU la loi 87-517 du 10 juillet 1987 en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés ;

VU le décret n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscriptions à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

VU le décret n°95-979 du 25 août 1995 modifié relatif au recrutement des travailleurs handicapés dans la fonction publique pris pour l'application de l'article 27 de la loi 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

VU le décret n°2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaire de l'État aux ressortissants des États membres de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord de l'Espace économique européen autres que la France ;

VU le décret n°2005-38 du 18 janvier 2005 modifiant le décret n° 95-979 du 25 août 1995 d'application de l'article 27 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée relatif à certaines modalités de recrutement des handicapés dans la fonction publique de l'État ;

VU la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées;

VU le décret n° 2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

VU le décret 2006-501 du 3 mai 2006 relatif au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique ;

VU le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables au corps d'adjoints administratifs des administrations de l'État ;

VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique d'État ;

VU le décret n°2016-1084 du 3 août 2016 modifiant le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières de fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État et les décrets relatifs à l'organisation de leurs carrières ;

VU l'arrêté ministériel du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur ;

VU l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer ;

VU l'arrêté ministériel du 19 février 2024 fixant le nombre d'emplois offerts au titre de l'année 2024 aux fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés pour l'accès au corps des adjoints administratifs de l'intérieur et des outre-mer ;

VU l'arrêté préfectoral du 29 mai 2024 portant délégation de signature à Monsieur Stéphane COSTAGLIOLI, secrétaire général de la préfecture du Loiret ;

SUR la proposition du secrétaire général de la préfecture du Loiret,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{ER}: Un recrutement par voie contractuelle d'adjoints administratifs principaux de 2^{ème} classe de l'intérieur et de l'outre-mer est ouvert en région Centre-Val de Loire, au titre de l'année 2024, en vue de pourvoir trois postes en périmètre gendarmerie au COMSOPGN au Blanc (36).

ARTICLE 2: Les personnes titulaires d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé en cours de validité à la clôture des inscriptions peuvent faire acte de candidature. Sans condition de diplôme.

ARTICLE 3: Les dossiers de candidature sont constitués des pièces suivantes :

- Une lettre de motivation précisant en objet « Recrutement TH2024COMSOPGN »
- Un curriculum vitae précisant l'état civil, le parcours d'études et le parcours professionnel détaillé du candidat, avec l'indication des employeurs, des fonctions assurées et des dates d'exercice,
- La notification COTOREP ou CDAPH en cours de validité reconnaissant la qualité de travailleur handicapé,
- Une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité en cours de validité,
- Deux enveloppes timbrées au tarif en vigueur libellées aux nom et adresse du candidat
- Une attestation sur l'honneur manuscrite certifiant que le candidat n'appartient pas à un corps ou à un cadre d'emploi de l'une des trois fonctions publiques,
- Une fiche de confirmation de candidature obligatoirement complétée et signée par le candidat.

Ils seront transmis à l'adresse suivante :

Préfecture de la région Centre - Val de Loire et du Loiret
SGCD45 – SRH – Pôle parcours professionnels
181 rue de Bourgogne
45042 Orléans Cedex 1

ARTICLE 4 : La clôture des inscriptions est fixée au 26 juillet 2024, le cachet de la poste faisant foi.

ARTICLE 5 : Les candidatures reçues feront l'objet d'un examen par une commission de sélection. Les candidats pré-sélectionnés après examen seront convoqués à un entretien de sélection qui se déroulera au COMSOPGN au Blanc (Indre).

ARTICLE 6 : Le secrétaire général de la préfecture du Loiret est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Orléans, le 14 juin 2024

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général,


Stéphane COSTAGLIOLI